



# Open Bar... mais pas pour tous !

Lors du CSE extraordinaire du 20/04/2021, les élus ont été amenés à valider les comptes du CSE pour l'année 2020.

Les élus **FO**, soucieux d'une comptabilité sincère et honnête, se sont attachés à vérifier consciencieusement les comptes, que ce soit sur le budget des œuvres sociales (vos prestations) ou sur le budget de fonctionnement (salaires des salariés du CSE et frais engagés par les élus,...).



Concernant le compte des œuvres sociales, malgré la distribution d'un chèque cadeau de 150 € pour chaque bénéficiaire du CSE, un excédent de 633.241 € reste en trésorerie.

Vous avez eu 150 € en fin d'année 2020 compte tenu de la situation exceptionnelle due au COVID, mais vous auriez pu avoir 250 €.

La majorité des élus du CSE ont préféré thésauriser plutôt que redistribuer. Vous comprendrez donc que **FO** n'a pas été favorable à cette thésaurisation.

**FO** a dénoncé le fait que la commission des œuvres sociales n'a pas été consultée dans le choix des prestataires des mobil-homes comme cela doit se faire. Une décision unilatérale du bureau a validé les choix.

De plus, comme cela est prévu par la loi, la commission des marchés aurait dû donner son avis sur les factures d'un montant supérieur à 30.000 €, mais cela a encore été validé unilatéralement par le bureau.



**FO** était opposé au renouvellement des mobil-homes qui représentent un budget très important pour un tout petit nombre de bénéficiaires et qui, si la pandémie perdurait, allait engendrer des difficultés de remplissage des séjours et donc une perte financière pour le CSE.

Cela se vérifie aujourd'hui avec ce 3ème confinement !

Autant l'ancien CE s'était doté d'un règlement intérieur pour empêcher toute dérive, autant le CSE actuel n'en possède toujours pas, malgré l'insistance de vos élus **FO**.



L'article 57 du règlement intérieur du CE précisait :  
« Par ailleurs, tout membre du comité d'entreprise soit s'abstenir de répondre aux sollicitations de nature financière et matérielle émanant d'un prestataire. »

Qu'en est-il aujourd'hui ? Rien de prévu !

Concernant le compte de fonctionnement, **FO** a soulevé un problème majeur : dans l'ancien règlement intérieur du CE, l'article 49 précise pour le remboursement des frais des élus « .../... le tarif de remboursement est identique à celui appliqué dans l'entreprise. ».

Le CSE n'étant toujours pas doté d'un règlement intérieur, qu'en est-il dans l'accord signé par trois organisations syndicales ?

Rien non plus à ce sujet.

Vos élus **FO** ont bien constaté que pour les représentants de proximité, il est précisé qu'ils sont payés sur le barème Matmut, mais pour les autres élus, c'est mystère et boule de gomme !

Si rien n'est précisé dans l'accord CSE ni dans un règlement intérieur, c'est le barème URSAFF qui s'applique, bien qu'il soit nettement en dessous de celui de la Matmut.

**FO**, soucieux de la légalité et du respect des règles, a contacté l'expert comptable et le commissaire aux comptes pour leur faire part de la problématique.

L'expert comptable a répondu à la sollicitation de **FO** et a pris note du sujet.

**FO** lui a demandé qu'il en fasse part au bureau du CSE et au commissaire aux comptes.

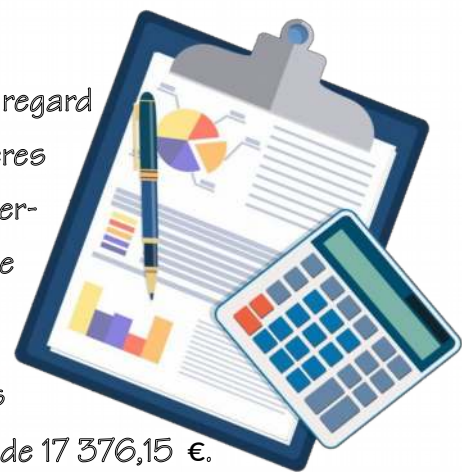
Le commissaire aux comptes a pris le sujet à la légère et ne nous a pas rappelé.

Il s'est permis, en réunion plénière, d'affirmer que le CSE n'était pas à quelques milliers d'€ près !

Surprenant !



Son rapport certifie que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité Social et Economique à la fin de cet exercice. »



Pour illustrer, sachez que l'ensemble des frais de certains élus du CSE, payés sur le budget de fonctionnement en 2020, est de 17 376,15 €.

N'oublions pas que nous étions en période de pandémie et que les déplacements des élus auraient dû être drastiquement restreints.



Et pour couronner le tout, certains ont fait usage de plusieurs cartes grises dans l'année, les indemnités étant dégressives dès les 5.000 premiers kilomètres réalisés.

Est-ce pour optimiser leur remboursement ?

Qu'en est-il pour 2021 ?

Malgré les observations de **FO**, les élus sont toujours remboursés sur le barème Matmut alors que rien ne les y autorise.

Et toujours pas de date fixée pour travailler sur la rédaction du règlement intérieur bien que le commissaire aux comptes l'ait fortement suggéré en réunion plénière.



**FO** déplore que le résultat du compte de fonctionnement ne reflète pas la réalité.

L'argent qui a été donné en trop aurait dû être de l'argent pour venir à votre rencontre dans le cadre des missions des représentants de proximité.

Avec moins d'argent, nous faisons moins de visite et nous pouvons moins discuter de vos conditions de travail.

D'ailleurs, pour anecdote, certains représentants de proximité ont été dans l'obligation de se rendre une seconde fois sur un site de travail pour résoudre des difficultés rencontrées par des collègues.

Ils se sont vus refuser le paiement de leur second déplacement pour raison de budget restreint du CSE !

Deux poids, deux mesures !

Certains doivent se serrer la ceinture quand d'autres ont le porte-monnaie grand ouvert...



**FO** vous dira toujours la vérité, envers et contre tous et malgré tous les obstacles, même s'il est parfois difficile d'en subir les conséquences.

Les personnes concernées tentent et tenteront toujours de faire pression sur **FO** pour nous faire taire et éviter que nous vous racontions ce qui se passe vraiment dans toutes les instances.

La vérité est souvent difficile à entendre et à assumer, **FO** assume ses écrits étayés sur des faits et des documents officiels.

Et la vérité finit toujours par se savoir...



C'est toujours le faux qui vous fait souffrir, les faux désirs et les fausses peurs, les fausses valeurs et les fausses idées, les fausses relations entre les personnes.

Abandonnez le faux et vous êtes libres de la douleur, la vérité rend heureux, la vérité libère.

Nisargadatta Maharaj (philosophe indien)

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :  
[www.fo-matmut.org](http://www.fo-matmut.org) – [contact@fo-matmut.org](mailto:contact@fo-matmut.org)

**FO, le syndicat vérité...**